



Comité Hygiène et Sécurité - Conditions de Travail (C.H.S.-C.T.)

du 06 mai 2020

Déclaration Solidaires Finances 13

Madame La Présidente,

Ce CHS-CT se réunit pour la troisième fois pendant cette période d'urgence sanitaire déclarée dans notre pays. Nous devons aborder les lignes du plan de déconfinement de chaque administration représentée dans cette instance.

Pour Solidaires Finances un protocole sanitaire conforme aux préconisations gouvernementales - protéger, tester, isoler – doit être établi ainsi qu'un protocole relatif aux missions.

Il est essentiel que tous les agents puissent retrouver une vie normale, dans le respect de leurs droits et de leurs conditions de travail. Et ce, d'autant plus après le traumatisme collectif que nous traversons toutes et tous.

Ces conditions ne sont pas remplies. Par la promulgation de l'ordonnance sur les congés, le message est clair, inciter les agents à reprendre le chemin de leur travail, alors même que les conditions sanitaires sur le lieu de ce travail ne sont pas garanties.

La protection des agents reste pour nous un élément fondamental. Il ne sera en aucun cas possible de faire les choses à peu près.

Pour Solidaires Finances, la situation est très claire le retour en masse n'est ni possible, ni souhaitable. En tout cas, pas à ce stade de la crise.

Nous rappelons que le Président de la République disait aux Françaises et aux Français que pour assurer leur santé tout serait mis en œuvre, « quoi qu'il en coûte ». Le Gouvernement ne doit pas œuvrer pour son compte, pourtant il semble plus préoccupé par la santé économique du pays que par la santé des citoyens et des agents qui au quotidien, font vivre le service public et l'intérêt général.

Le Préfet de la Région PACA dans son message de remerciement (que chacun appréciera à son niveau) a indiqué « *que tout est mis en œuvre pour que les équipements de protection nécessaires soient disponibles et que notre organisation sera revue autant que de besoin pour vous permettre d'exercer vos activités dans le respect des mesures barrières.* » .

Après les discours, les actes.

Pour Solidaires Finances, le retour au travail doit se faire dans le respect des préconisations sanitaires. L'organisation du travail doit permettre le respect des consignes de sécurité et notamment le respect des gestes barrières et de protections individuelles avec un éventuel aménagement des horaires.

Les agents doivent être dotés d'équipements de protection : masques, gel, gants, produits désinfectants, plexiglas.

Les flux de circulation dans les locaux doivent être mis en place.

Le maintien d'une priorité au télétravail doit être affiché. Ceci suppose toujours d'adapter les moyens afin que les agents télétravaillant le fassent dans de bonnes conditions sur la base du volontariat. Le télétravail ne doit pas isoler les agents .

Le nettoyage des locaux doit être conforme aux préconisations de la fiche du Secrétariat Générale du 15 avril 2020. Il est une obligation à la charge de l'employeur prévue par l'article 2 du décret du 28 mai 1982 modifié.

L'employeur doit donner à chaque agent les moyens de nettoyer son poste de travail en fournissant des produits adaptés, ce qui n'est malheureusement toujours pas le cas dans tous les services .

Il doit veiller au bon nettoyage des locaux par les personnels intervenants (nettoyage des poignées de porte, des interrupteurs, des robinets, des boutons d'ascenseur, des rampes d'escalier...) . Une attention particulière doit être portée pour les toilettes, les locaux vestiaires ainsi que les lieux de restauration qui feront l'objet d'un nettoyage quotidien. Ces instructions doivent être rappelées au personnel de ménage et aux sociétés intervenantes . Nous réitérons notre demande de communication du détail des prestations demandées aux sociétés de nettoyage, l'opacité sur ce sujet n'est pas de nature à rassurer !

Le dispositif actuel des ASA pour les gardes d'enfants doit être maintenu pour les agents n'ayant pas de mode de garde suite aux décisions de certaines mairies de ne pas ouvrir les crèches et les écoles et pour les agents inquiets pour la sécurité sanitaire de leurs enfants. De nombreuses questions se posent, ajoutant ainsi de l'anxiété à une situation déjà très anxiogène .

Il est indispensable de prendre en compte de nombreuses questions notamment celles concernant les personnels fragiles .

Tous les agents doivent par ailleurs pouvoir bénéficier de tests de dépistage systématiques et réguliers ainsi que des contacts avec leurs médecins de prévention aussi souvent que nécessaire.

Par ailleurs, si les cantines dans leur mode normal restent fermées , le décret pour la prise en charge des frais doit être maintenu.

Nous souhaitons évoquer la campagne déclarative 2020 de l'impôt sur le revenu qui a débuté depuis maintenant deux semaines. Solidaires Finances Publiques continue de dire que c'est pure folie de l'avoir maintenue compte-tenu du contexte dans lequel nous nous trouvons. Par ailleurs, de nombreux contribuables continuent de privilégier l'accueil physique . Ceux-là ne pourront être reçus et accompagnés que dans un cadre qui se rapprochera le plus de la normale. Or, à ce stade, pour Solidaires Finances Publiques, la date du 11 mai ne peut et ne doit, en aucun cas, correspondre à un retour à cette normalité. Il faudra donc bien à un moment que le ministre prenne véritablement en considération ces publics et propose des solutions viables, respectueuses des conditions sanitaires et des droits des personnels.

En conclusion de leur déclaration liminaire commune les fédérations des finances représentées au CHSCTM ont demandé l'arrêt de toutes les réformes en cours.

Pour la DGFIP , le Directeur Général a confirmé que les projets liés au Nouveau Réseau de Proximité sont suspendus . Néanmoins, les agents se posent de nombreuses questions sur leur avenir en particulier avec la campagne de mutation qui va s'ouvrir . Il faut des réponses précises. Les restructurations en cours doivent être annulées. Les suppressions d'emplois doivent être stoppées . Les agents ne peuvent être davantage fragilisés dans cette période.

Enfin , pour Solidaires Finances et l'ensemble des fédérations des finances représentées au CHSCTM la mise à jour du document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) est primordiale.

Il est nécessaire d'inscrire le risque lié à la présence du Covid19, dans la catégorie « risque biologique ». La crise sanitaire que nous vivons constitue un changement de circonstances qui doit conduire les employeurs à s'assurer que les mesures qu'il met en œuvre habituellement sont toujours adaptées ou doivent l'être pour protéger les agents des Mefs contre les risques de contamination.